



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 2998

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le montant de la pension des femmes retraitées. Les femmes sont très désavantagées par rapport aux hommes en matière de retraite. Le montant global de pension brut des femmes est inférieur de plus de 40 % à celui des hommes, en raison principalement de carrières plus courtes et moins bien rémunérées. S'agissant des avantages de droits directs, même lorsque les femmes ont des carrières complètes, il y a plus de 33 % d'écart entre les pensions des hommes et des femmes. Aussi elle lui demande s'il entend prendre des mesures visant à réduire cette inégalité entre les pensions des hommes et celles des femmes.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2998

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5278

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)